

Malakoff, le 20 mai 2020

## Décision n° 2020 – 42 portant délégation de signature – Mme Aurélia COTTE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2018-67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n° 2018-41 du 13 novembre 2018 portant nomination de la cheffe du service Affaires juridiques et achats

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Aurélia COTTE, cheffe du service Affaires juridiques et achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion

- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 5 000 euros HT ;
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs ;
- des transactions.

**Art. 2.** – La décision n°2020 – 29 du 11 février 2020 est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

**Art. 3.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.



FLORENCE GERARD-CHALET